



HAL
open science

Master Musique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Musique. 2014, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02040747

HAL Id: hceres-02040747

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040747>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Musique

de l'Université Paul-Valéry
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Musique

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA150009302

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Montpellier.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Musique* de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (UPV) prépare des étudiants titulaires d'une licence de *musique et musicologie* - ou, de manière dérogatoire et sur dossier, des étudiants ayant validé un diplôme du supérieur de premier cycle - à travailler dans le secteur de la recherche, fondamentale ou appliquée, en musique. Les débouchés visent donc d'abord l'enseignement supérieur, la recherche et toutes les formes appliquées de la recherche en musique : rédaction de programmes, de commentaires d'œuvres, de sites Internet, de critiques etc. sur la musique. Le champ couvert par les enseignements peut aussi permettre de s'orienter vers les métiers de la composition, de l'administration de la musique, ou de la valorisation et de la conservation du patrimoine musical.

On notera que le master *Musique* propose aussi une spécialité *Enseignement* qui prépare aux carrières de l'enseignement secondaire. Cette spécialité n'est pas évaluée ici ; les commentaires ci-dessous ne concernent donc que la spécialité recherche.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le master « *Musique* » de l'UPV se présente comme une formation tout à fait classique qui correspond en de très nombreux points à ce que de nombreuses universités offrent en France dans le domaine de la formation à la recherche en musique. Les cours dispensés se présentent principalement sous forme de séminaires sur des problématiques ou des périodes données de l'histoire de la musique, que l'étudiant choisit librement en fonction de son projet de recherche et de la spécialisation qu'il souhaite obtenir. A cela s'ajoutent des cours de méthodologie qui préparent à la rédaction des mémoires (ce master en demande deux, un en première et un autre en seconde année), des cours de langue et d'informatique. Un système d'options, malheureusement trop sommairement décrit, permet à l'étudiant de donner une coloration à son master : soit dans le domaine de la composition musicale, soit par un renforcement de la recherche, soit par une « ouverture vers l'entreprise » (un module libellé ainsi apprend aux étudiants des notions de gestion et d'économie, ainsi que des connaissances sur la structuration du monde de la musique). Il est fort regrettable qu'aucune arborescence des enseignements n'ait été fournie par l'équipe pédagogique et que le poids accordé à chacune des matières, par le jeu de coefficients ou de crédits d'enseignement, n'ait pas été renseigné. Toutefois, vu le volume horaire global de la mention, il paraît malheureusement peu probable que le nombre d'heures affectées aux enseignements optionnels permette aux étudiants de se professionnaliser dans l'un des deux domaines connexes à la recherche, à savoir la composition et l'administration de la musique. On sent donc une volonté de professionnaliser le master, en-dehors de la recherche pure ou appliquée, sans pour autant s'en donner les moyens. La mention perd ainsi en lisibilité et, probablement aussi, en crédibilité auprès des milieux professionnels. Il semble donc utopique de vouloir devenir compositeur en étant titulaire de ce seul master, tout comme il semble difficile - mais néanmoins pas complètement vain - de trouver un emploi de cadre dans une structure musicale à l'issue de ces seules deux années d'études. Quelques mutualisations avec la spécialité *Enseignement* permettent des passerelles entre les deux spécialités, mais brouillent encore plus les objectifs réels de cette mention qui du coup propose aux étudiants de seconde année (M2) de suivre les cours techniques de préparation à l'agrégation, sans qu'en première année des cours techniques aient assuré une continuité avec la licence. Enfin, on regrettera que de plus amples informations manquent sur le contenu des enseignements de langue et d'informatique : on peut souhaiter que ces deux compétences soient reliées au champ musical, mais rien ne le laisse penser.

La mention *Musique* de l'UPV est la seule de son académie et n'est concurrencée que par des mentions similaires dans les régions voisines (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées ou Rhône-Alpes). Elle génère du coup des flux d'étudiants stables et tout à fait acceptables par rapport aux autres masters de ce type en France : autour de 25 étudiants en première année (M1). Trois unités de recherche soutiennent cette formation en couvrant toutes les périodes de l'histoire de la musique : de la musique médiévale (avec le CEEM - Centre d'études médiévales de Montpellier) aux périodes plus récentes (le RIRRA 21 - Représenter, inventer la réalité de l'aube du Romantisme au 21e siècle - couvre la période de 1800 à nos jours) en passant par la Renaissance et les Lumières (avec l'IRCL - Institut de recherche sur la Renaissance, l'Âge classique et les Lumières). Ces trois équipes entretiennent des relations plus ou moins fortes, mais toujours réelles, avec les milieux professionnels : le CEEM étudie l'interprétation de la musique médiévale avec un ensemble en résidence (l'ensemble Mora Vocis) ; l'IRCL travaille surtout à la valorisation des fonds documentaires locaux qui sont entre autres interprétés par l'orchestre de l'université et du conservatoire ou par l'OONM (Orchestre Opéra National de Montpellier) ; le RIRRA21 organise son propre festival de concerts et conférences, intitulé « Turbulences sonores ». Les étudiants semblent associés aux projets des unités de recherche, particulièrement dans le cadre du CEEM où un ensemble de musique a même été créé par des anciens étudiants. Des liens sont ainsi tissés avec certains acteurs du milieu professionnel et ce fait doit être signalé, car c'est loin d'être toujours le cas dans la recherche en musique. Toutefois, on s'étonnera qu'avec l'activité musicale de Montpellier et de sa grande région, plus d'acteurs n'aient pas encore été associés, notamment les festivals. L'adossement du master *Musique* aux milieux professionnels passe en tout cas par la recherche et il faut espérer que les réseaux des enseignants-chercheurs servent vraiment aux étudiants. Certains indices permettent d'en douter : la politique de stage, par exemple, paraît plutôt molle : un stage est possible, mais on ne sait pas quand et avec quel poids il est validé dans la formation (si toutefois il est validé). De plus, la mention *Musique* semble vivre dans une certaine autarcie : elle ne fait pas état de partenariats internationaux ou même de conventions de mobilité. Certaines existent pourtant, au moins avec Lleida et Athènes, mais elles ne semblent pas constituer un élément important de la politique de formation puisqu'elles ne sont pas mentionnées par l'équipe pédagogique dans le dossier de présentation de la mention.

L'attractivité de la mention semble surtout locale. Les étudiants proviennent surtout de la licence *Musique* de l'UPV ou de quelques régions limitrophes. Quoi de plus normal au fond, car rien ne vient vraiment singulariser cette mention par rapport à ce qui se fait ailleurs en France. Il est par contre plus inquiétant de constater que les effectifs baissent de près de 50% entre la première et la seconde année. Certains étudiants viennent pour le M2 d'autres universités (mais ils sont peu nombreux), ce qui signifie que beaucoup d'étudiants échouent ou abandonnent au cours



de la première année. Probablement se découragent-ils devant l'absence de débouchés réels et d'objectifs professionnels clairs de la mention. Quoi qu'il en soit, le taux d'abandon et d'échec n'est pas commenté par l'équipe pédagogique et on peut s'étonner de l'absence de réaction devant une telle réalité. Les chiffres de l'insertion professionnelle ne sont pas fournis : l'établissement n'a pas pu affiner son enquête au niveau des mentions. Toutefois, on constate que le nombre d'étudiants poursuivant en doctorat est extrêmement faible (au plus 1 à 2 étudiants par an) : cela tient au faible nombre de postes d'enseignants-chercheurs dans la discipline et au faible nombre de contrats doctoraux offerts.

La mention est encadrée par une petite équipe d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du second degré, de chargés de cours et par deux professeurs associés issus du monde professionnel. Ce sont en tout environ dix personnes qui assurent les enseignements ; quatre d'entre elles peuvent encadrer les étudiants pour leurs travaux de recherche. Toutes les grandes périodes de l'histoire de la musique sont couvertes, à l'exception de la Renaissance. Cette équipe est sous la responsabilité d'un professeur qui est le porteur de l'ensemble de la mention. Il est dommage qu'il ne se soit pas entouré, comme le prévoit la réglementation, d'un conseil de perfectionnement qui associe d'autres enseignants, des professionnels et des étudiants. Ce fonctionnement plus participatif permettrait peut-être de mieux définir les objectifs prioritaires de la mention et d'associer les professionnels à cette réflexion. Ce conseil pourrait aussi essayer de se doter d'outils pour mieux connaître et suivre les cohortes d'étudiants et, par exemple, proposer des solutions pour enrayer le taux d'abandon et d'échec en M1. Enfin, cela permettrait de remettre un bilan plus complet de la mention sur les quatre dernières années : le dossier fournit peu de données chiffrées, des pans entiers concernant le suivi des étudiants ne sont pas renseignés et il manque surtout un descriptif complet et détaillé des enseignements. S'il ne peut pas être fourni à une agence d'évaluation, se peut-il seulement qu'il le soit aux étudiants ?

- Points forts :
 - Un adossement fort et structuré à des unités de recherche qui travaillent en lien avec les milieux professionnels de la musique.
 - Des passerelles avec la spécialité *Enseignement* qui permettent une réorientation assez facile.

- Points faibles :
 - Une offre d'enseignement qui s'éparpille trop dans des champs différents sans se centrer sur un objectif principal.
 - L'absence de descriptifs précis des contenus et des modalités des enseignements.
 - Une forte déperdition d'effectifs entre la première et la seconde année.
 - Un pilotage qui n'associe pas les étudiants et les milieux professionnels.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de mieux définir les objectifs professionnels de la mention : s'il s'agit de recherche, il faut l'assumer et orienter pleinement les enseignements dans cette direction. S'il s'agit de former des compositeurs ou des cadres du milieu de la musique, les compétences requises diffèrent et il faut alors adapter les enseignements en conséquence. Si l'on ne veut pas choisir entre la recherche et la professionnalisation (qui ne sont pas antinomiques, il faut bien le rappeler), alors il pourrait être utile de déterminer un domaine de recherche principal, par exemple celui sur l'interprétation musicale, déjà fortement porté par le CEEM, qui permettrait de créer de vrais liens avec le milieu professionnel et d'utiliser ces liens dans les enseignements. Il conviendrait alors de développer une vraie politique de stages, pro-active, qui intègre le stage dans le cursus et flèche des organismes-cibles vers lesquels les étudiants pourraient se tourner de manière privilégiée. Enfin, la mention devrait tisser davantage de liens avec l'extérieur : à l'international (mais cela semble en cours) et avec d'autres mentions du domaine des arts, des langues et des lettres. Les formations dans le secteur artistique sont de plus en plus croisées et l'UPV dispose d'un réel potentiel dans ce domaine.

Tous ces changements demandent des indicateurs de suivi : l'UPV doit absolument revoir sa politique de suivi des cohortes et fournir aux porteurs de mention des chiffres précis sur l'insertion professionnelle. Il serait souhaitable qu'un conseil de perfectionnement - ou tout organe associant enseignants, étudiants et professionnels - soit mis en place pour la mention pour l'aider à mieux se positionner et à mieux exploiter un potentiel de recherche réel sur le site montpelliérain.



Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

www.univ-montp3.fr

MONTPELLIER, le 02 juillet 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet
Directeur des études et de la scolarité
matthieu.gayet@univ-montp3.fr
0467142034

Anne Fraïsse
Présidente de l'université Paul-Valéry
Montpellier 3
A
Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formation et
diplôme de l'AERES

Objet : Observation évaluation AERES

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières concernant cette Mention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

Anne Fraïsse